

**Rapport des vérificateurs des comptes de l'exercice 2018 à l'Assemblée
Générale de l'Association Paroissiale Catholique de Notre Dame de Vevey**

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de vérificateurs des comptes de votre Association, nous avons contrôlé en date du 12 juin 2019, les comptes de l'exercice 2018 arrêtés au 31 décembre 2018.

Les comptes ainsi que les divers documents et pièces justificatives ont été spontanément mis à notre disposition. Les explications que nous avons demandées nous ont été fournies de manière complète et sans réticence, à notre entière satisfaction.

Nous avons la conviction que la comptabilité est tenue avec rigueur et exactitude.

Ainsi, nous vous proposons d'accepter les comptes 2018 présentant un capital libre de **Fr. 875'769.30** et un excédent de charges de **Fr. 1'762.64**.

En votre nom, nous remercions M. Marc-Antoine Kneubühler ainsi que toutes les personnes qui l'ont assisté dans sa tâche pour le travail effectué.

Vevey, le 19 juin 2019

Les vérificateurs :

Mme R. Genoud
(excusée)

M. A. Raemy

M. R. Cudré-Mauroux

